

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 JUIN 2008 A 18 H 40

Date de la convocation :
11 juin 2008

Le 17 juin 2008, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de M. Bruno JONCOUR, Maire.

Date d'affichage de la convocation :
11 juin 2008

Membres présents : M. CADEC, Mme DIOURON, M. MAYEUX, Mme BLEVIN, M. BONNIN, Mme RAULT, M. DELOURME, Mme LE GAGNE, M. BLEGEAN, Mme ADAMY, M. GUENIFFEY, Mme SEITE, Adjoints.

Nombre de conseillers municipaux :

- **en exercice**43
- **Présents à l'ouverture** ..35
- **Absents ayant donné pouvoir**..... 6
- **Absent excusé n'ayant pas donné pouvoir** : 0

MM. LE RUN, FUAN, Mme BOT, M. ROBERT, Mme MINET (arrivée à la délibération n°3), MM. CROCHET (arrivé à la délibération n°3), LORANT, Mmes SOULIMAN, PIAT, DE LAVENNE, M. DREVES, Mmes LE GONIDEC, COTTRET, LEBRETON (arrivée à la délibération n°3), MM. BENAY, BEN ABDELWAHAB, LE BERE, BOIVIN, Mmes LEFAUCHEUR, HUBERT, M. LE GUERN, Mme GACEL (arrivée à la délibération n°3), M. IBNYASSIN, Mmes GUYONNET, MEYER, M. BOURQUARD, Conseillers Municipaux.

Transmission en Préfecture le :

26 juin 2008

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Mme RIO donne pouvoir à Mme DE LAVENNE
- M. CROCHET donne pouvoir à M. BONNIN (jusqu'à la délibération n°2 incluse)
- M. MARMIGNON donne pouvoir à Mme LE GONIDEC
- M. ALIPOUR donne pouvoir à M. BEN ABDELWAHAB
- Mme LEBRETON donne pouvoir à M. ROBERT (jusqu'à la délibération n°2 incluse)
- Mme GRONDIN donne pouvoir à M. BENAY

Date d'affichage du compte-rendu :

30 juin 2008

Sorties et entrées des adjoints et conseillers municipaux pendant la séance :

- Sortie de M. JONCOUR lors du vote des délibérations n°3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17 et 19
- Sortie de M. DREVES à la délibération n°6, retour à la n°15
- Sortie de M. BOIVIN à la délibération n°8, retour à la n°35
- Sortie de Mme DIOURON à la délibération n°21, retour à la n°27
- Sortie de Mme BOT à la délibération n°34, retour à la n°35
- Sortie de M. IBNYASSIN lors du vote de la délibération n°38
- Sortie de M. CADEC lors du vote de la délibération n°40
- Sortie de M. BLEGEAN lors du vote de la délibération n°40

Publication au recueil des actes administratifs le :

26 juin 2008

Secrétaire de séance :

- Mme COTTRET

La séance est levée à 21 heures 10

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées :

➤ *au Service des Assemblées (Hôtel de ville - 2ème étage)*

sur le site Internet de la Ville : WWW.mairie-saint-brieuc.fr

		Mandats émis	Titres émis	Reprise des résultats antérieurs	Résultat de clôture (2007)
Lotissement du Souvenir Français	Fonctionnement	15 609.99 €	15 609.99 €		
	Investissement		15 609.99 €	-15 609.99 €	
Lotissement Artisanal Ville Hedio Bd Edouard Prigent	Fonctionnement	56 491.02 €		+56 491.02 €	
	Investissement				
Z.A.C. de la Gare Centre Charner	Fonctionnement	9 820.99 €		+9 820.99 €	
	Investissement				
Lotissement de la Ville Jouha	Fonctionnement	6 243.05 €	6 243.05 €		
	Investissement		6 243.05 €	-6 243.05 €	
Z.A.C. de Gouedic Porte de la Vallée	Fonctionnement	365 297.52 €	365 297.52 €		
	Investissement	365 297.52 €	360 929.22 €	-360 929.22 €	-365 297.52 €
Lotissement rue de la rue de Tréguex	Fonctionnement	53 820.59 €	118 691.19 €	+10 004.28 €	+74 874.88 €
	Investissement	18 419.19 €	51 660.68 €	-51 660.68 €	-18 419.19 €

RAPPORTEUR : M. DELOURME.

Présents : 38 Pouvoirs : 4 Total : 42 Exprimés : 41
 Voix Pour : 41 Voix Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part au vote : 1 (le Maire)

6 – Budgets annexes ZAC et Lotissements. Affectation des résultats. Exercice 2007. Le conseil municipal inscrit en excédent de fonctionnement reporté (Compte 002) l'excédent 2007 du lotissement de la rue de Tréguex (74 874, 88 €).

RAPPORTEUR : M. DELOURME.

Présents : 38 Pouvoirs : 4 Total : 42 Exprimés : 42
 Voix Pour : 42 Voix Contre : 0 Abstention : 0

7 – Budget annexe Fossoyage des cimetières. Compte administratif. Exercice 2007. Le conseil municipal adopte le compte administratif du budget Fossoyage de l'exercice 2007, arrêté comme suit :

Section d'exploitation

Titres émis au cours de l'exercice 2007	35 620.38
Mandats émis au cours de l'exercice 2007	43 216.00
Déficit de l'exercice 2007	-7 595.62
Excédent reporté des exercices antérieurs	8 625.48
Excédent cumulé à la clôture de l'exercice 2007	1 029.86

RAPPORTEUR : M. DELOURME.

Présents : 37 Pouvoirs : 4 Total : 41 Exprimés : 40
 Voix Pour : 40 Voix Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part au vote : 1 (le Maire)

8– Budget annexe Fossoyage des cimetières. Affectation du résultat. Exercice 2007. Le conseil municipal inscrit en excédent de fonctionnement reporté (compte 002) un montant de 1 029,86 €.

RAPPORTEUR : M. DELOURME.

Présents : 37 Pouvoirs : 4 Total : 41 Exprimés : 41
 Voix Pour : 41 Voix Contre : 0 Abstention : 0

9 – Budget annexe de l'eau. Compte administratif. Exercice 2007.

Le conseil adopte le compte administratif "eau" de l'exercice 2007 arrêté comme suit :

I – EXPLOITATION

Titres émis au cours de l'exercice 2007	5 934 270.66 €
Mandats émis au cours de l'exercice 2007	5 191 949.56 €
Excédent de l'exercice 2007	+742 321.10 €
Excédent reporté des exercices antérieurs	+456 142.30 €
Excédent cumulé à la clôture de l'exercice 2007 (A)	+1 198 463.40 €

II - INVESTISSEMENT

Titres émis au cours de l'exercice 2007	1 676 157.84 €
Mandats émis au cours de l'exercice 2007	1 924 734.74 €
Déficit de l'exercice 2007	-248 576.90 €
Déficit reporté des exercices antérieurs	-604 845.24 €
Déficit cumulé à la clôture de l'exercice 2007 (B)	-853 422.14 €

Restes à réaliser 2007 – Section d'Investissement

Recettes	608 919.61 €
Dépenses	282 773.47 €
Excédent restes à réaliser 2007 (C)	+326 146.14 €

III – RÉSULTATS GLOBAUX

Section d'exploitation (A)	+1 198 463.40 €
Section d'investissement (B+C)	-527 276.00 €
Excédents globaux à la clôture de l'exercice 2007	+671 187.40 €

RAPPORTEUR : M. CADEC.

Présents : 36 Pouvoirs : 4 Total : 40 Exprimés : 39
Voix Pour : 39 Voix Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part au vote : 1 (le Maire)

10 – Budget annexe de l'eau. Affectation du résultat. Exercice 2007. Le conseil municipal affecte dans un premier temps, en section d'investissement (compte 1068), un montant de 527 276,00 € et inscrit en excédent d'exploitation reporté (compte 002) un montant de 671 187, 40 €.

RAPPORTEUR : M. CADEC.

Présents : 37 Pouvoirs : 4 Total : 41 Exprimés : 41
Voix Pour : 41 Voix Contre : 0 Abstention : 0

11 – Budget annexe de l'assainissement. Compte administratif. Exercice 2007. Le conseil municipal adopte le Compte Administratif "assainissement" de l'exercice 2007 arrêté comme suit :

I – EXPLOITATION

Titres émis au cours de l'exercice 2007	5 107 076.01 €
Mandats émis au cours de l'exercice 2007	4 849 052.86 €
Excédent de l'exercice 2007	+258 023.15 €
Excédent reporté des exercices antérieurs	+77 887.53 €
Excédent cumulé à la clôture de l'exercice 2007 (A)	+335 910.68 €

II - INVESTISSEMENT

Titres émis au cours de l'exercice 2007	2 786 984.47 €
Mandats émis au cours de l'exercice 2007	2 501 528.13 €
Excédent de l'exercice 2007	+285 456.34 €
Déficit reporté des exercices antérieurs	-646 142.73 €
Déficit cumulé à la clôture de l'exercice 2007 (B)	-360 686.39 €

Restes à réaliser 2007 – Section d'Investissement

Recettes	788 236.62 €
Dépenses	607 820.23 €
Excédent restes à réaliser 2007 (C)	+180 416.39 €

III – RÉSULTATS GLOBAUX

Section d'exploitation (A)	+335 910.68 €
Section d'investissement (B+C)	-180 270.00 €
Excédents globaux à la clôture de l'exercice 2007	+155 640.68 €

RAPPORTEUR : M. CADEC.

Présents : 36 Pouvoirs : 4 Total : 40 Exprimés : 39
Voix Pour : 39 Voix Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part au vote : 1 (le Maire)

12 – Budget annexe de l'assainissement. Affectation du résultat. Exercice 2007. Le conseil municipal affecte dans un premier temps, en section d'investissement (compte 1068) un montant de 180 270,00 € et inscrit en excédent d'exploitation reporté (compte 002) un montant de 155 640,68 €.

RAPPORTEUR : M. CADEC.

Présents : 37 Pouvoirs : 4 Total : 41 Exprimés : 41
Voix Pour : 41 Voix Contre : 0 Abstention : 0

13 – Budget annexe affermage Eau Ville de Plérin. Compte Administratif. Exercice 2007. Le conseil municipal adopte le compte administratif du budget "Affermage Eau Ville de Plérin" de l'exercice 2007 arrêté comme suit :

Section d'exploitation

Titres émis au cours de l'exercice 2007	851 305.47 €
Mandats émis au cours de l'exercice 2007	900 031.41 €
Déficit de l'exercice 2007	-48 725.94 €
Excédent reporté des exercices antérieurs	+3 031.93 €
Déficit cumulé à la clôture de l'exercice 2007	-45 694.01 €

RAPPORTEUR : M. CADEC.

Présents : 36 Pouvoirs : 4 Total : 40 Exprimés : 39
Voix Pour : 39 Voix Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part au vote : 1 (le Maire)

14 – Budget annexe. Affermage Eau Ville de Plérin. Affectation du résultat. Exercice 2007. Le conseil municipal inscrit en déficit de fonctionnement reporté (compte 002) le montant de 45 694,01 €.

RAPPORTEUR : M. CADEC.

Présents : 37 Pouvoirs : 4 Total : 41 Exprimés : 41
Voix Pour : 41 Voix Contre : 0 Abstention : 0

15 – Budget annexe des parkings. Compte Administratif. Exercice 2007. Le conseil municipal adopte le compte administratif du "budget des Parkings" de l'exercice 2007 arrêté comme suit :

I - EXPLOITATION

Titres émis au cours de l'exercice 2007	931 413.10 €
Mandats émis au cours de l'exercice 2007	898 566.67 €
Excédent de l'exercice 2007	+32 846.43 €
Excédent reporté des exercices antérieurs	+508.93 €
Excédent cumulé à la clôture de l'exercice 2007 (A)	+33 355.36 €

II - INVESTISSEMENT

Titres émis au cours de l'exercice 2007	341 276.44 €
Mandats émis au cours de l'exercice 2007	421 559.02 €
Déficit de l'exercice 2007	-80 282.58 €
Excédent reporté des exercices antérieurs	+216 743.97 €
Excédent cumulé à la clôture de l'exercice 2007 (B)	+136 461.39 €

Restes réaliser 2007 – Section d'Investissement

Recettes	457 341.00 €
Dépenses	399 905.20 €
Excédent restes à réaliser 2007 (C)	+57 435.80 €

III – RÉSULTATS GLOBAUX

Section d'exploitation (A)	+33 355.36 €
Section d'investissement (B+C)	+193 897.19 €
Excédents globaux à la clôture de l'exercice 2007	+227 252.55 €

RAPPORTEUR : M. DELOURME.

Présents : 37 Pouvoirs : 4 Total : 41 Exprimés : 34

Voix Pour : 34 Voix Contre : 0

Abstentions : 6

(Mme GACEL, M. LE GUERN, Mme LE FAUCHEUR, Mme HUBERT, Mme MEYER, M. LE BERE)

16 – Budget annexe des parkings. Affectation du résultat. Exercice 2007. Le conseil municipal inscrit en excédent de fonctionnement reporté (compte 002) un montant de 33 355,36 €.

RAPPORTEUR : M. DELOURME.

Présents : 38 Pouvoirs : 4 Total : 42 Exprimés : 36

Voix Pour : 36 Voix Contre : 0

Abstentions : 6

(Mme GACEL, M. LE GUERN, Mme LE FAUCHEUR, Mme HUBERT, Mme MEYER, M. LE BERE)

17 – Régie municipale des Pompes Funèbres – Service Extérieur – Compte administratif – Exercice 2007. Le conseil municipal adopte le compte administratif du service extérieur de la régie municipale des Pompes Funèbres de l'exercice 2007 arrêté comme suit :

I - EXPLOITATION	Réalisés
Titres émis au cours de l'exercice 2007	1 743 625.89
Mandats émis au cours de l'exercice 2007	1 630 305.82
Excédent de l'exercice 2007	113 320.07
Excédent reporté des exercices antérieurs	214 463.18
Excédent cumulé à la clôture de l'exercice 2007 (A)	327 783.25

II - INVESTISSEMENT	Réalisés
Titres émis au cours de l'exercice 2007	181 096.31
Mandats émis au cours de l'exercice 2007	100 948.63
Excédent de l'exercice 2007	80 147.68
Excédent reporté des exercices antérieurs	80 102.01
Excédent cumulé à la clôture de l'exercice 2007 (B)	160 249.69

III - RESULTATS GLOBAUX	Réalisés
Section d'exploitation (A)	327 783.25
Section d'investissement (B)	160 249.69
Excédent global de clôture 2007	488 032.94

Présents : 37 Pouvoirs : 4 Total : 41 Exprimés : 40
Voix Pour : 40 Voix Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part au vote : 1 (le Maire)

RAPPORTEUR : M. DELOURME.

18 Régie Municipale des Pompes Funèbres – Service extérieur – Affectation du résultat. Exercice 2007. le conseil municipal décide l'affectation du résultat de l'année 2007 du service extérieur de la régie municipale des Pompes Funèbres ainsi qu'il suit : l'inscription en excédent reporté d'investissement, compte 001, la somme de 160 249,69 €, l'inscription en excédent reporté d'exploitation, compte 002, la somme de 327 783,25 €.

RAPPORTEUR : M. DELOURME.

Présents : 38 Pouvoirs : 4 Total : 42 Exprimés : 42

Voix Pour : 42 Voix Contre : 0

Abstention : 0

19 – Régie Municipale des Pompes Funèbres – Crématorium – Compte administratif – Exercice 2007. Le conseil municipal adopte le compte administratif du crématorium de la régie municipale des Pompes Funèbres de l'exercice 2007 arrêté comme suit :

I - EXPLOITATION	Réalisés
Titres émis au cours de l'exercice 2007	527 064.22
Mandats émis au cours de l'exercice 2007	290 851.72
Excédent de l'exercice 2007	236 212.50
Excédent reporté des exercices antérieurs	1 058 751.00
Excédent cumulé à la clôture de l'exercice 2007 (A)	1 294 963.50

II - INVESTISSEMENT	Réalisés
Titres émis au cours de l'exercice 2007	11 547.90
Mandats émis au cours de l'exercice 2007	9 699.00
Excédent de l'exercice 2007	1 848.90
Excédent reporté des exercices antérieurs	16 026.92
Excédent cumulé à la clôture de l'exercice 2007 (B)	17 875.82
III - RESULTATS GLOBAUX	Réalisés
Section d'exploitation (A)	1 294 963.50
Section d'investissement (B)	17 875.82
Excédent global de clôture 2007	1 312 839.32

RAPPORTEUR : M. DELOURME.

Présents : 37 Pouvoirs : 4 Total : 41 Exprimés : 40
Voix Pour : 40 Voix Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part au vote : 1 (le Maire)

20 – Régie Municipale des Pompes Funèbres – Crématorium – Affectation du résultat – Exercice 2007. Le conseil municipal décide l'affectation du résultat de l'année 2007 du crématorium de la régie municipale des Pompes Funèbres ainsi qu'il suit : l'inscription en excédent reporté d'investissement, compte 001, de 17 875,82 €, l'inscription en excédent reporté d'exploitation, compte 002, de 1 294 963,50 €.

RAPPORTEUR : M. DELOURME.

Présents : 38 Pouvoirs : 4 Total : 42 Exprimés : 42
Voix Pour : 42 Voix Contre : 0 Abstention : 0

21 – Budget de la Ville – Créances irrécouvrables – Admission en non valeur. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à admettre ces créances en non valeur pour un montant global de 5 814.40 €.

MONTANT en €

Etat du 13/03/2008 - Exercice 1992	198.48
- Exercice 1999	453.28
- Exercice 2000	245.03
- Exercice 2001	282.29
- Exercice 2002	547.27
- Exercice 2003	718.80
- Exercice 2004	1 453.10
- Exercice 2005	668.84
- Exercice 2006	503.37
- Exercice 2007	743.94

TOTAL GENERAL 5 814.40

RAPPORTEUR : M. DELOURME.

Présents : 37 Pouvoirs : 4 Total : 41 Exprimés : 41
Voix Pour : 41 Voix Contre : 0 Abstention : 0

22 – Budget annexe de l'eau – Créances irrécouvrables – Admission en non valeur. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à admettre ces créances en non valeur pour un montant global de 9 311,47 € (HT).

	MONTANT H.T. en €	T.V.A	TOTAL GENERAL
ETATS DU 08/02/08 - Exercice 1992	53,36	2,93	56,29 €
- Exercice 1999	127,59	7,01	134,60 €
- Exercice 2000	322,90	17,76	340,66 €
- Exercice 2001	1 209,66	66,53	1 276,19 €
- Exercice 2002	2 957,30	162,65	3 119,95 €

- Exercice 2003	2 238,90	123,14	2 362,04 €
- Exercice 2004	875,63	48,16	923,79 €
- Exercice 2005	629,86	34,64	664,50 €
- Exercice 2006	847,79	46,63	894,42 €
- Exercice 2007	48,48	2,67	51,15 €
TOTAL GENERAL	9 311,47	512,12	9 823,59 €

RAPPORTEUR : M. CADEC.

Présents : 37 Pouvoirs : 4 Total : 41 Exprimés : 41
Voix Pour : 41 Voix Contre : 0 Abstention : 0

23 – Budget annexe de l'assainissement – Créances irrécouvrables – Admission en non valeur. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à admettre ces créances en non valeur pour un montant global de 8 646,36 € (HT).

	MONTANT H.T. en €	T.V.A	TOTAL GENERAL
ETATS DU 08/02/08			
- Exercice 1992	52,04	2,86	54,90 €
- Exercice 1999	160,98	8,86	169,84 €
- Exercice 2000	334,94	18,42	353,36 €
- Exercice 2001	1 096,05	60,28	1 156,33 €
- Exercice 2002	2 047,81	112,63	2 160,44 €
- Exercice 2003	2 267,75	124,73	2 392,48 €
- Exercice 2004	1 033,36	104,64	1 138,00 €
- Exercice 2005	676,30	37,20	713,50 €
- Exercice 2006	957,78	52,68	1 010,46 €
- Exercice 2007	19,35	1,06	20,41 €
TOTAL GENERAL	8 646,36	523,36	9 169,72 €

RAPPORTEUR : M. CADEC.

Présents : 37 Pouvoirs : 4 Total : 41 Exprimés : 41
Voix Pour : 41 Voix Contre : 0 Abstention : 0

24 – Garantie d'emprunt Œuvre d'Hygiène sociale - Construction de la seconde tranche du centre hélio-marin de Saint-Laurent de la mer. Le conseil municipal décide d'accorder sa garantie pour le remboursement de la somme de 1 080 000 €, représentant 15% d'un emprunt d'un montant de 7 200 000 €, que l'Œuvre d'Hygiène Sociale des Côtes d'Armor se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en vue de financer la construction de la seconde tranche du centre hélio-marin de Saint-Laurent de la Mer. Les caractéristiques du prêt PHARE consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes : montant : 7 200 000 € ; durée totale du prêt : 80 trimestres ; échéances : trimestrielles ; amortissement : constant ; t aux d'intérêt fixe : 4,04 %. Le conseil municipal dit qu'au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville de SAINT-BRIEUC s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement. Le conseil municipal s'engage, pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt et autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur et à signer la convention de garantie établie entre la Ville de SAINT-BRIEUC et l'association Œuvre d'Hygiène Sociale des Côtes d'Armor.

RAPPORTEUR : M. DELOURME.

Présents : 37 Pouvoirs : 4 Total : 41 Exprimés : 41
Voix Pour : 41 Voix Contre : 0 Abstention : 0

25 – 15^{ème} colloque de la Saint-Yves – Attribution d'une subvention. Le conseil municipal décide l'attribution d'une subvention de 2 000 € à l'Ordre des Avocats du Barreau de SAINT-BRIEUC pour l'organisation du 15^{ème} colloque de la Saint-Yves qui s'est tenu le 17 mai 2008 à TREGUIER.

RAPPORTEUR : M. GUENIFFEY.

Présents : 37 Pouvoirs : 4 Total : 41 Exprimés : 41
Voix Pour : 41 Voix Contre : 0 Abstention : 0

26 – Station d'épuration du Légué. Travaux sur la zone de stockage du biogaz. Autorisation à signer le marché.

Le conseil municipal approuve les termes du marché établi pour chacun des lots et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés suivants : le lot n° 1 - Réhabilitation des digesteurs, avec l'entreprise T.S.M , pour un montant de 226 114 € H.T ; le lot n° 2 – zone biogaz avec l'entreprise ODIPURE, pour un montant de 118 179 € H.T. ; le lot n° 4 – brassage digesteur avec l'entreprise LE DU INDUSTRIE, pour un montant de 148 027 € H.T..

RAPPORTEUR : M. CADEC.

Présents : 37	Pouvoirs : 4	Total : 41	Exprimés : 41
Voix Pour : 41	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

27 – Assainissement – Redevances – Pollution domestique & Réseaux de collecte. Modalités de reversement. Convention avec l'agence de l'eau Loire Bretagne. Le conseil municipal approuve les termes de la convention annexée à la délibération avec l'Agence de l'eau Loire Bretagne permettant de définir les modalités de reversement des redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique et pour modernisation des réseaux de collecte perçues pour le compte de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Monsieur le Maire est autorisé à signer ladite convention.

RAPPORTEUR : M. CADEC.

Présents : 38	Pouvoirs : 4	Total : 42	Exprimés : 42
Voix Pour : 42	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

28 – Distribution d'eau potable sur Plérin. Intervention d'accompagnement sur ouvrage. Avenant n°2 à la convention Ville de Plérin/Ville de Saint-Brieuc/Société Towercast. Le conseil municipal approuve les termes de l'avenant n°2 entre la Ville de Saint-Brieuc, la Ville de PLERIN et la société TOWERCAST et autorise Monsieur le Maire à signer le dit avenant.

RAPPORTEUR : M. CADEC.

Présents : 38	Pouvoirs : 4	Total : 42	Exprimés : 42
Voix Pour : 42	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

29 - 43-45 et 47 rue Luzel. Constitution d'une servitude de passage sur les parcelles de la Ville. Le conseil municipal consent à grever les parcelles CY 520 et CY 569 d'une servitude de passage pour la destination du fonds dominant (CY 610) suivante : terrain à usage de jardin, sans indemnité. Monsieur le Maire est autorisé à intervenir à l'acte authentique de vente par les consorts CARO-BLIVET à CABRI-HABITAT qui sera reçu par Maître Alexandre de ROTROU, notaire à SAINT-BRIEUC.

RAPPORTEUR : Mme DIOURON.

Présents : 38	Pouvoirs : 4	Total : 42	Exprimés : 42
Voix Pour : 42	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

30 – Agence nationale de rénovation urbaine. Balzac/Europe/Ginglin. Acquisition de l'appartement de M. Langlais

11 rue de Genève. Le conseil municipal décide d'acquérir de Monsieur Gaël LANGLAIS demeurant 25 rue Jacqueline AURIOL à Binic, propriétaire,

I. Les fractions ci-après désignées d'un ensemble immobilier à usage d'habitation composé de deux bâtiments I 5 et J, cadastré BL 74, situé 9-11 rue de Genève et 10-12 rue de Liège, soumis au régime de la copropriété :

a) dans le bâtiment I 5, au deuxième étage gauche :

- un appartement de type F3, formant le lot n°205 de l'Etat Descriptif de Division (E.D.D.) ;
- et les millièmes afférents dans les parties communes générales à l'ensemble immobilier et dans les parties communes spéciales au bâtiment.

b) dans le bâtiment I 5, au sous-sol :

- une cave, formant le lot n°215 de l'E.D.D.
- et les millièmes afférents dans les parties communes générales à l'ensemble immobilier et dans les parties communes spéciales au bâtiment I5.

II. Les fractions ci-après d'un immeuble à usage de garages situé place du Luxembourg, cadastré BL 71, soumis au régime de la copropriété :

- un emplacement de garage privatif formant le lot n°83 de l'E.D.D.
- et les centièmes afférents dans les parties communes générales.

Le conseil municipal décide que le prix de cette acquisition sera de soixante-treize mille treize euros (73 013 €).

La Ville, acquéreur, prendra en charge :

- les frais liés à la vente ;
- les frais éventuels de main levée ou de transfert des inscriptions hypothécaires ;
- les charges de copropriété dues par le propriétaire et la taxe foncière à compter de la vente.

Le conseil municipal décide que la Ville réalisera les diagnostics techniques préalables à la vente et autorise Monsieur Bruno JONCOUR, Maire, à signer le compromis de vente et l'acte authentique de vente du bien désigné au paragraphe qui précède, actes qui seront reçus par Maître Julien D'HOINE, notaire à SAINT-BRIEUC. Le transfert de propriété aura lieu le jour de l'acte authentique mais le vendeur conservera la jouissance du bien, par la perception des loyers, jusqu'au 31 août 2009 au plus tard.

RAPPORTEUR : Mme DIOURON.

Présents : 38 Pouvoirs : 4 Total : 42 Exprimés : 42
Voix Pour : 42 Voix Contre : 0 Abstention : 0

31 - Approbation du bilan annuel 2007 des acquisitions et cessions immobilières. Le conseil municipal prend acte du bilan annuel 2007 des acquisitions et cessions immobilières de la Ville de SAINT-BRIEUC annexé à la délibération et approuve le bilan annuel 2007 des acquisitions et cessions immobilières de la Ville de SAINT-BRIEUC qui sera annexé au Compte Administratif 2007.

RAPPORTEUR : M. BONNIN.

Présents : 38 Pouvoirs : 4 Total : 42 Exprimés : 33
Voix Pour : 33 Voix Contre : 0 Abstentions : 9
(M. LE BERE, Mme LEFAUCHEUR, Mme HUBERT, M. LE GUERN, Mme GACEL, M. IBNYASSIN, Mme GUYONNET, Mme MEYER, M. BOURQUARD)

32 - Restauration scolaire - accueil périscolaire - Tarifs année scolaire 2008/2009. Le conseil municipal adopte les tarifs de l'année scolaire 2008/2009 liés à la restauration scolaire et à l'accueil périscolaire tels que figurant sur les tableaux annexés à la délibération.

RAPPORTEUR : Mme RAULT.

Présents : 38 Pouvoirs : 4 Total : 42 Exprimés : 40
Voix Pour : 40 Voix Contre : 0 Abstentions : 2 (M. LE BERE, Mme MEYER)

33 - Bibliothèques. Adhésion aux associations : Société des études camusiennes, amitiés internationales André Malraux, les amis de Jean Guéhenno. Le conseil municipal approuve l'adhésion de la bibliothèque municipale auprès des associations suivantes : société des études camusiennes, amitiés internationales André Malraux, les Amis de Jean Guéhenno. Le conseil municipal autorise le paiement des cotisations annuelles fixées au titre de l'année 2008 à : 20€ pour la société des études camusiennes ; 30€ pour les amitiés internationales André Malraux ; 15€ pour les Amis de Jean Guéhenno. Le conseil municipal approuve le renouvellement de ces adhésions par tacite reconduction pour les années futures, étant entendu que les montants annuels sont susceptibles d'évoluer.

RAPPORTEUR : M. MAYEUX.

Présents : 38 Pouvoirs : 4 Total : 42 Exprimés : 42
Voix Pour : 42 Voix Contre : 0 Abstention : 0

34 – Bibliothèques. Don de livres et magazines à une association humanitaire. Le conseil municipal autorise la sortie des collections 680 ouvrages usagés des Bibliothèques dont la liste est jointe à la délibération et leur don aux *Restos du cœur* de Saint-Brieuc.

RAPPORTEUR : M. MAYEUX.

Présents : 37 Pouvoirs : 4 Total : 41 Exprimés : 41
Voix Pour : 41 Voix Contre : 0 Abstention : 0

35 – Conservatoire de musique et de danse de Saint-Brieuc. Tarifs année scolaire 2008/2009. le conseil municipal adopte les dispositions tarifaires concernant les droits d'inscription au Conservatoire de musique et de danse pour l'année scolaire 2008/2009, telles que figurant au tableau annexé à la délibération et décide que ces dispositions tarifaires seront applicables à partir du 1^{er} juillet 2008.

RAPPORTEUR : M. MAYEUX.

Présents : 39 Pouvoirs : 4 Total : 43 Exprimés : 43
Voix Pour : 43 Voix Contre : 0 Abstention : 0

36 - Conservatoire de Musique et de Danse. Convention avec le Théâtre de Folle Pensée pour la mise en place d'un enseignement du Théâtre. Le conseil municipal approuve les termes de la convention, à conclure pour une durée de trois ans, entre la Ville de Saint-Brieuc et le Théâtre de Folle Pensée pour la mise en place d'un enseignement du théâtre en partenariat avec le Conservatoire de Musique et de Danse et précise que ce partenariat aura une incidence budgétaire pour la Ville de 10.000 € par an environ (le Département des Côtes d'Armor apportant un financement équivalent). Le conseil municipal dit qu'une subvention annuelle de fonctionnement sera votée chaque année pour ce projet spécifique de classes d'art dramatique. Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention annexée à la délibération.

RAPPORTEUR : M. MAYEUX.

Présents : 39 Pouvoirs : 4 Total : 43 Exprimés : 43
Voix Pour : 43 Voix Contre : 0 Abstention : 0

37 – Conservatoire de Musique et de danse. Convention avec l'association de la Manécanterie des Petits Chanteurs de Saint-Brieuc pour la mise en œuvre d'un partenariat. Le conseil municipal approuve les termes de la convention à conclure, pour une durée de trois ans, avec l'Association de la Manécanterie des Petits Chanteurs de Saint-Brieuc pour un partenariat pédagogique avec le Conservatoire de Musique et de Danse. Le conseil municipal précise que le coût pour la ville de ce partenariat sera d'environ 1.500 € par an en charges de personnel et autorise Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la délibération.

RAPPORTEUR : M. MAYEUX.

Présents : 39 Pouvoirs : 4 Total : 43 Exprimés : 43
Voix Pour : 43 Voix Contre : 0 Abstention : 0

38 – Subventions aux associations culturelles et équipes artistiques. Année 2008/3^{ème} tranche. Le conseil municipal décide l'attribution des subventions figurant dans les tableaux annexés à la délibération et représentant un montant total de 30 150 € et autorise Monsieur le Maire à signer les dites conventions.

RAPPORTEUR : M. MAYEUX.

Présents : 38

Pouvoirs : 4

Total : 42

Exprimés : 41

Voix Pour : 41

Voix Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 1 (M. IBNYASSIN)

39 – Quais en fête 5 et 6 juillet 2008. Convention de partenariat entre la Ville de Plérin et la Ville de Saint-Brieuc.

Le conseil municipal approuve les termes de la convention annexée à la délibération entre les villes de Plérin et Saint-Brieuc, précisant les obligations de chacune des deux parties à l'occasion de la manifestation "Les Quais en Fête". Monsieur le Maire est autorisé à signer ladite convention ainsi que tous documents se rapportant à la manifestation précitée.

RAPPORTEUR : Mme SEITE.

Présents : 39

Pouvoirs : 4

Total : 43

Exprimés : 43

Voix Pour : 43

Voix Contre : 0

Abstention : 0

40 – Aide au sport amateur de haut niveau. Solde saison sportive 2007/2008. le conseil municipal décide l'attribution des subventions telles qu'énumérées ci-dessous :

<i>Associations</i>	<i>Niveau de Pratique</i>	<i>Acompte saison sportive 2007/2008</i>	<i>Solde saison sportive 2007/2008</i>	<i>Total saison sportive 2007/2008</i>	<i>saison sportive précédente</i>
<i>Amicale Tennis du Griffon</i>	<i>Equipes Nationale 3féminine</i>	<i>600</i>	<i>900</i>	<i>1 500</i>	<i>1 650</i>
<i>Amicale Tennis du Griffon</i>	<i>Equipes Nationale2 masculine</i>	<i>500</i>	<i>1 700</i>	<i>2 200</i>	<i>2 450</i>
<i>Association Sportive Cesson Saint-Brieuc</i>	<i>Equipe féminine N3 de Volley- ball</i>	<i>750</i>	<i>2 550</i>	<i>3 300</i>	<i>3 100</i>
ATHLETISME CROSS SAINT- BRIEUC	<i>Equipes Nationale féminines et masculines</i>	<i>700</i>	<i>1 250</i>	<i>1 950</i>	<i>2 000</i>
ATHLETISME CROSS SAINT- BRIEUC	<i>Le Dauphin Vincent</i>	<i>0</i>	<i>600</i>	<i>600</i>	<i>0</i>
<i>Athlétisme Cross Saint-Brieuc</i>	<i>Baptiste Kerjean</i>	<i>0</i>	<i>300</i>	<i>300</i>	<i>0</i>
<i>Aviron Club du Gouët</i>	<i>Equipes Nationales</i>	<i>500</i>	<i>500</i>	<i>1 000</i>	<i>1 250</i>
<i>Aviron club du Gouët</i>	<i>Marie Le Nepvou</i>	<i>0</i>	<i>600</i>	<i>600</i>	<i>0</i>
<i>Centre Municipal de Voile de Saint-Brieuc</i>	<i>Centre d'entraînement local</i>	<i>550</i>	<i>1 450</i>	<i>2 000</i>	<i>2 850</i>
<i>Centre Municipal de Voile de Saint-Brieuc</i>	<i>Le Coq Pierre Planche à Voile</i>	<i>0</i>	<i>600</i>	<i>600</i>	
<i>Centre Municipal de Voile de Saint-Brieuc</i>	<i>Auriol Antoine kite surf</i>	<i>0</i>	<i>200</i>	<i>200</i>	
<i>Centre Municipal de Voile de Saint-Brieuc</i>	<i>Le chapelier Emmanuel catamaran</i>	<i>0</i>	<i>150</i>	<i>150</i>	
<i>Centre Municipal de Voile de Saint-Brieuc</i>	<i>Mourichon Adrien</i>	<i>0</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	
<i>Centre Municipal de Voile de Saint-Brieuc</i>	<i>Mourichon Quentin</i>	<i>0</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	
<i>Centre Municipal de Voile de Saint-Brieuc</i>	<i>Fogliani Jean-Baptiste</i>	<i>0</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	
<i>Cercle des Nageurs</i>	<i>Marion Ferrec espoir</i>	<i>0</i>	<i>300</i>	<i>300</i>	<i>0</i>
<i>Cercle de l'Epée</i>	<i>Robert Jaray National</i>	<i>0</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	<i>0</i>
<i>Cercle de l'Epée</i>	<i>Estelle Petit National</i>	<i>0</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	<i>0</i>
<i>Karaté Club Isséi dojo</i>	<i>Lucile Breton Pôle Espoir</i>	<i>0</i>	<i>600</i>	<i>600</i>	<i>0</i>
<i>MJC du Plateau section Kayak</i>	<i>Equipe Niveau national 2</i>	<i>1 000</i>	<i>1 100</i>	<i>2 100</i>	<i>3 850</i>
<i>MJC du Plateau section Kayak</i>	<i>Equipe Niveau national 3</i>	<i>0</i>	<i>2 100</i>	<i>2 100</i>	<i>0</i>
<i>MJC du Plateau section Kayak</i>	<i>Bertrand Emeric N1</i>	<i>0</i>	<i>300</i>	<i>300</i>	<i>0</i>
<i>Pôle Espoirs Cyclisme</i>	<i>Elite</i>	<i>750</i>	<i>1 250</i>	<i>2 000</i>	<i>2 950</i>
<i>Roller Armor Club</i>	<i>Rink-hockey seniors B Nationale 3</i>	<i>1 000</i>	<i>1 000</i>	<i>2 000</i>	<i>4 400</i>
<i>Roller Armor Club</i>	<i>Xavier Floch course</i>	<i>0</i>	<i>150</i>	<i>150</i>	<i>0</i>
<i>Roller Armor Club</i>	<i>Aude Sohier course</i>	<i>0</i>	<i>150</i>	<i>150</i>	<i>0</i>
<i>Roller Armor Club</i>	<i>Benjamin Douchin course</i>	<i>0</i>	<i>150</i>	<i>150</i>	<i>0</i>
<i>Saint-Brieuc BMX</i>	<i>Equipe Niveau national</i>	<i>700</i>	<i>3 300</i>	<i>4 000</i>	<i>4 900</i>
<i>Saint-Brieuc BMX</i>	<i>Laëtitia Legorquillé Elite 1</i>	<i>0</i>	<i>600</i>	<i>600</i>	<i>0</i>
<i>Saint-Brieuc BMX</i>	<i>Emeric Lecorquillé elite 2</i>	<i>0</i>	<i>300</i>	<i>300</i>	<i>0</i>
<i>Saint-Brieuc BMX</i>	<i>Audrey Lecorquillé</i>	<i>0</i>	<i>300</i>	<i>300</i>	<i>0</i>

<i>Stade-Briochin Football Féminin</i>	Centre labellisé d'entraînement	0	2 000	2 000	0
<i>Union Cycliste Briochine</i>	Equipe Nationale	1 200	1 950	3 150	3 750
<i>Union Saint-Brieuc Ploufragan Basket (ASPTT)</i>	<i>Equipe des minimes filles Championnat de France</i>	350	1 100	1 450	1 450
<i>Union Saint-Brieuc Ploufragan Basket (ASPTT)</i>	<i>Equipe des cadettes Championnat de France</i>	350	1 100	1 450	1 100
<i>Total</i>		8 950	29 050	38 000	35 700

RAPPORTEUR : M. BLEGEAN.

Présents : 37

Pouvoirs : 4

Total : 41

Exprimés : 41

Voix Pour : 39

Voix Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 2
(M. CADEC et M. BLEGEAN)

41 – Secteur Sportif – Subventions aux projets 2008 – 3^{ème} tranche. Le conseil municipal décide l'attribution aux associations des subventions telles qu'énumérées ci-dessous :

Associations	Date	Lieu	Objet	Aide
Amicale Laïque de Saint-Brieuc section badminton	10 et 11 mai 2008	Gymnases de Beaufeuillage et de la Vallée	Tournoi régional simple et double	300 €
Association "Le rêve bleu"	Juin 2008	Martinique	Stage pour 9 jeunes handi-plongeurs briochins dont 5 intégrés au club de plongée EPAVE	900 €
Amicale Cyclotouriste Briochine	6 au 9 novembre 2008	Robien et circuit route et Vtt sur le département	Diverses manifestations sportives et expositions pour le 70 ^{ème} anniversaire du club	400 €
La vaillante de Saint-Brieuc omnisport section marche sportive	29 juin 2008	La baie de Saint-Brieuc	Traversée de la baie	300 €
La vaillante de Saint-Brieuc omnisport section pétanque	25 octobre 2008	Brézillet	Co-organisation du Régional de pétanque de Saint-Brieuc	300 €
La ville Jouha Saint-Brieuc	25 octobre 2008	Brézillet	Co-organisation du Régional de pétanque de Saint-Brieuc	300 €
Comité d'organisation des Foulées Briochines	5 octobre 2008	Le Légué	35 ^{ème} Foulées briochines	6 000 €
TOTAL				8 500 €

RAPPORTEUR : M. BLEGEAN.

Présents : 39

Pouvoirs : 4

Total : 43

Exprimés : 43

Voix Pour : 43

Voix Contre : 0

Abstention : 0

42 – Goëlo Saint-Brieuc Côtes d'Armor volley- ball – Avenant n°1 à la convention annuelle d'attribution de subventions. Le conseil municipal approuve les termes de l'avenant n° 1 à la convention annuelle d'attribution de subventions avec le Goëlo Saint Brieuc Côtes d'Armor volley -ball et autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant annexé à la délibération.

RAPPORTEUR : M. BLEGEAN.

Présents : 39

Pouvoirs : 4

Total : 43

Exprimés : 43

Voix Pour : 43

Voix Contre : 0

Abstention : 0

Délégation du conseil au maire –décisions en application de l'article L.2122-22du code général des collectivités territoriales et de la délibération n°1 du conseil municipal du 1^{er} avril 2008.

1 - Droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas de caractère fiscal :

Décision du 14 avril 2008 modifiant celle du 21 février 2008 comme suit : prix de vente du catalogue à 15 Euros pour le public et sur place, 10 Euros pour les librairies, et 10 Euros pour les revendeurs agréés de type Musée, associations...à partir de 10 exemplaires, et de l'affiche à 2 € au titre d'une exposition "Phases à l'Ouest" qui s'est déroulée du 15 mars au 27 avril 2008 au musée d'Art et d'Histoire de Saint-Brieuc.

2 - Conventions passées avec différents organismes, associations ou particuliers pour le louage de choses n'excedant pas douze ans:

(B)= briochin (NB)= non briochin

LOCATAIRE	OBJET DE LA CONVENTION	DATE DE CONVENTION	LOYER
Trésorerie Générale (B)	Location de la Grande Salle de Robien le 30 septembre 2008	14 janvier 2008	872 €
Sporting Club Briochin (B)	Location de la Grande Salle de Robien le 23 février 2008	22 janvier 2008	Gratuité
Association des Retraités de la Poste et de France Télécom (B)	Location de la Grande Salle de Robien le 18 mars 2008	22 janvier 2008	Gratuité
ASPTT – Section cycliste (B)	Location de la Grande Salle de Robien le 16 mars 2008	12 février 2008	Gratuité
Association Anciens Elèves Saint Ilan (B)	Location de la Grande Salle de Robien le 15 mars 2008	12 février 2008	Gratuité
Collectif "Bretagne-Bosnie-Gorazde" (B)	Location de la Grande Salle de Robien le 1er mars 2008	12 février 2008	Gratuité
SGAP OUEST – Délégation de Tours (NB)	Location de la Grande Salle de Robien le 10 septembre 2008	3 mars 2008	872 €
Rotary Saint-Brieuc Grand Large (B)	Location de la Grande Salle de Robien le 13 avril 2008	26 mars 2008	Gratuité
Association le Monde d'Antonio (B)	Location de la Grande Salle de Robien le 25 avril 2008	3 avril 2008	Gratuité
Association Djabotu Binghi (B)	Location de la Grande Salle de Robien le 7 juin 2008	3 avril 2008	Gratuité

LOCATAIRE	OBJET DE LA CONVENTION	DATE DE CONVENTION	LOYER
ITINERANCE (B)	<u>LOCAL AU 1^{ER} ETAGE DU CENTRE ST-JOUAN</u> Avenant n°1 à la convention de mise à disposition des locaux au centre Saint-Jouan du 10 Octobre 2000 : suppression du préavis d'un an fixé dans la convention initiale.	Avril 2008	712 euro (Janvier à Avril 2008)

3 - Conventions d'occupation de locaux scolaires

LOCATAIRE	OBJET DE LA CONVENTION	DATE DE CONVENTION	LOYER
Amicale Laïque des Parents d'Elèves de l'Ecole du Grand Clos (B)	<u>ECOLE ELEMENTAIRE ET MATERNELLE DU GRAND CLOS</u> Mise à disposition des locaux : Ecole élémentaire : salle de restauration, rez de chaussée, sanitaires et allées Ecole maternelle : salle de jeux, salle de restauration, sanitaires et allées de l'école En vue d'organiser la kermesse des écoles le samedi 17 mai et le dimanche 18 mai 2008 de 9 h à 23 h 30.	13 Mai 2008	Gratuit

4 - Marchés passés selon une procédure adaptée, passés en vertu de la délégation donnée au Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 20 avril 2004 ou du 1^{er} avril 2008 (*) – Période du 21 mars au 30 mai 2008

MARCHES DE FOURNITURES

- FOURNITURE DE COMPTEURS POUR LE SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

- MARCHE 028/08

- lot 1 : compteurs standards – gros compteurs - notifié le 14 mai 2008

JUNJAUD DE SAINT-BRIEUC

MINIMUM : 10 000.00 € HT MAXIMUM : 20 000.00 € HT

- lot 2 : compteurs à impulsions – télérelevés - notifié le 13 mai 2008

ELSTER COMPTAGE de Wambrechies (59) minimum : 25 000.00 € HT maximum : 70 000.00 € HT

- ACQUISITION D'UNE TONDEUSE A GRAND RENDEMENT

- MARCHE 034/08 - notifié le 19 mai 2008

QUEST MOTOCULTURE de Ploufragan

montant : 33 500.00 € TTC

MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICES

- ENTRETIEN DES AIRES DE JEUX DANS LES ESPACES PUBLICS ET LES COURS D'ECOLES(*)

- MARCHE 017/08 - notifié le 21 mars 2008

ECOGOM de Maroeuil (62)

montant : 25 579.54 € TTC

MARCHES DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

- MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE – TRAVAUX DE REHABILITATION DES OUVRAGES DE DIGESTION DES BOUES, REMPLACEMENT DE LA TORCHERE ET DU GAZOMETRE DE LA STATION D'EPURATION DES EAUX USEES

- MARCHE 024/08 - notifié le 23 avril 2008

SOCOTEC de Plérin

montant : 4 628.52 € TTC

- MISSION DE COORDINATION DE SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE DE NIVEAU 2 – TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA HUNAUDAYE

- MARCHE 032/08 - notifié le 20 mai 2008

SOCOTEC de Plérin

montant : 2 655.12 € TTC

- MISSION D'ASSISTANCE A MAITRE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX PREALABLES A LA MISE AUX NORMES DU PARKING DE GOUEDIC

- MARCHE 033/08 - notifié le 16 mai 2008

A.JACQ de Brest

montant : 25 618.32 € TTC